Ce document vous est remis avec votre accord d'engagement d'animateur officiel du TéléthOnet

Votre animation au profit du Téléthon a trois volets :

1) Collecter des fonds et des dons auprès des différents Relais Téléthon de l'hôpital Fondation de l'Hôpital Saint-Jean et explorer avec le Téléthon la vente de votre spécialité.

2) Votre fonctionnement à l'intérieur et à l'extérieur de :
- Effectuer un décompte par relais et par spécialité et le faire parvenir à votre page de suivi.
- Faire une promotion de vos opérations à l'ADT.

3) Contribuer à la diffusion des messages du TéléthOnet (aux acteurs, aux structures et à la société) au Téléthon en sensibilisant tous les participants et le grand public :
- En relayant la campagne de communication du TéléthOnet et en mettant votre site objet de relations avec le Téléthon à la disposition.
- En diffusant une plaquette d'information à votre disposition.
- En organisant des débats dans le but de sensibiliser et d'informer le plus grand nombre (affichage public).
- En invitant à organiser l'émission de télévision ou d'intervenir à des émissions/interviews.

Pour le bon déroulement de votre animation, il est indispensable de suivre les règles suivantes :

I – ORGANISATION

Chaque année, depuis la création, un Relais Téléthon est désigné par votre association pour l'organisation du Téléthon. Ce Relais Téléthon est le point de contact privilégié entre votre association et l'équipe du Téléthon. Il est chargé de centraliser les dons collectés par votre association et de les transmettre à l'équipe du Téléthon. Il est chargé de faire remonter les informations concernant votre association (nombre de participants, nombre de manifestations, etc.) à l'équipe du Téléthon. Il est chargé de faire remonter les informations concernant votre association (nombre de participants, nombre de manifestations, etc.) à l'équipe du Téléthon.